

Règlement 10 du DIFC — les premières règles contraignantes de Dubaï sur les données personnelles traitées par des systèmes autonomes et d'IA

AI in the Public Sector · Bonne pratique · Émirats arabes unis

Score de qualité : 53/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

Le Règlement 10, proposé en avril 2023 et en vigueur depuis le 7 septembre 2023, impose des obligations d'information, d'audit et de responsable à l'IA traitant des données personnelles au DIFC ; la certification restait à définir et aucune donnée de résultats n'existe.

Dimensions clés

Dimension	Score
Evidence of impact / measured public value	1/3
Transparency, fairness & accountability	2/3
Transferability / demonstrated replication	2/3
Scalability beyond pilot	1/3
Governance, capability & sustainability	2/3

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-09-30

[Dubai International Financial Centre \(DIFC\) Commissioner of Data Protection](#) — consulté le 2026-09-30

[Mayer Brown: AI Regulation in the DIFC](#) — consulté le 2026-09-30

[Gulf News: DIFC tightens data protection for AI networks](#) — consulté le 2026-09-30

[DIFC Regulation 10 text \(PDF\)](#) — consulté le 2026-09-30

Citer — Evidoria. *Règlement 10 du DIFC — les premières règles contraignantes de Dubaï sur les données personnelles traitées par des systèmes autonomes et d'IA*. ID persistant : 66d9e68f-9fc9-41c9-8e08-5a71f103fe8b.